

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,
- D 612-1 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Management de l'Innovation,

Vu la Proposition de Messieurs les Directeurs de l'IAE METZ School of Management et de l'IAE NANCY School of Management,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du Master Management de l'Innovation pour l'année 2022-2023 :

- Mme Hélène DELACOUR, PR responsable de la mention, et du M2 Management de l'innovation, **Présidente**
- Mr Smaïl BENZIDIA, PR responsable du PT Management de l'Innovation site Metz et du M2 Management de la Qualité
- Mr Omar BENTAHAR, MCF IAE Metz
- Mr Sébastien LIARTE, PR IAE Nancy
- Mr Hervé AULNER, Directeur commercial

Article 2 :

Les Directeurs de l'IAE METZ School of Management et de l'IAE NANCY School of Management sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHART



Affiché le : **14 AVR. 2022**
Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

14 AVR. 2022